

**ACTUALITÉ** | FAITS DIVERS ET JUDICIAIRE

MORT D'UNE ADOLESCENTE

# Le présumé meurtrier sera bientôt fixé sur son sort

GUY LATOUR / AGENCE QMI

Publié le: vendredi 15 février 2013, 13H45 | Mise à jour: vendredi 15 février 2013, 16H00



PHOTO ARCHIVES / AGENCE QMI

Un jeune homme de 22 ans, Benjamin Lukian, a été formellement inculpé jeudi du meurtre non prémédité d'une adolescente de 16 ans, survenu dans la nuit du 10 septembre à Rawdon.

**JOLIETTE – L'enquête préliminaire de Benjamin Lukian, 22 ans, s'est terminée vendredi au palais de justice de Joliette avec les plaidoiries des deux avocats. Le juge de la Cour du Québec décidera le 28 février si le suspect devra subir un procès pour le meurtre non prémédité d'une adolescente de 16 ans à Rawdon, en septembre 2011.**

Pour le procureur aux poursuites criminelles et pénales, Me Éric Côté, l'accusé Lukian souhaitait causer la mort du conducteur de la camionnette où une roche a été lancée, dans la nuit du 10 septembre 2011.

Comme la victime était en compagnie du conducteur et qu'elle a été atteinte mortellement par la roche, l'accusé doit être cité à son procès sous l'accusation de meurtre non prémédité.

Pour l'avocat du présumé meurtrier, Me Éric Sutton, rien dans la preuve présentée devant le tribunal ne permet de relier son client au geste qu'il est soupçonné d'avoir commis. Durant leurs plaidoiries, les deux avocats au dossier ont indiqué au juge que s'il y a citation à procès, une accusation d'homicide involontaire pourrait être envisagée.

La nuit du drame, Benjamin Lukian aurait tué la jeune fille de 16 ans en lançant une roche en direction d'une camionnette dans laquelle elle prenait place. La victime était originaire de Chertsey.

## Une histoire de rupture et de jalousie

Les événements se sont produits lors d'une fête à laquelle plusieurs jeunes avaient participé dans une résidence du chemin du Lac Brennan, à Rawdon.

Le véhicule aurait quitté les lieux où aurait eu lieu une dispute avant de revenir au même endroit, quelques minutes plus tard.

C'est à ce moment que la jeune fille aurait reçu la roche. La victime est décédée à la suite de graves blessures à la tête. Une histoire de rupture et de jalousie amoureuse serait à l'origine de ce drame.

Une ordonnance de non-publication empêche les médias de dévoiler les éléments de preuve qui ont été présentés devant le juge. Plusieurs témoins ont été entendus durant l'enquête préliminaire, dont le conducteur de la camionnette sur laquelle la roche a été lancée.

Benjamin Lukian s'était rendu aux policiers un mois après les événements. Le 13 octobre 2011, il avait été accusé de meurtre non prémédité avant d'être remis en liberté, une semaine plus tard, sous un engagement de 20 000 \$ avec dépôt, avec plusieurs conditions à respecter.

## Vos commentaires

---

En commentant sur ce site, vous acceptez nos conditions d'utilisation et notre netiquette.

Les commentaires sont modérés. Vous pouvez également signaler aux modérateurs des commentaires que vous jugez inappropriés en utilisant l'icône. 